

POISSONNERIE



Tableau de bord 2019

Observatoire prospectif des métiers et
des qualifications dans les métiers de l'alimentation

PRÉSENTATION

Ce tableau de bord vise trois objectifs :

1. Chiffrer le poids et l'évolution économique des entreprises de poissonnerie

Ces données économiques concernent les entreprises immatriculées sous le code APE 4723Z (commerce de détail de poissons), quelle que soit leur taille (y compris les entreprises sans salarié).

2. Dresser un portrait des salariés de la branche

La plupart des entreprises de poissonnerie employeuses relève de la convention collective de la Poissonnerie (IDCC 01504), qui a pour objectif de préciser les rapports entre les employeurs et les salariés de la branche.

L'analyse des déclarations sociales (DADS) des entreprises relevant de cette branche permet de caractériser les salariés en fonction du métier exercé, ainsi que des modalités de travail (type de contrat, temps de travail, rémunération).

3. Évaluer l'implication des entreprises en matière d'apprentissage

Les entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z) forment des apprentis et recrutent, pour assurer le renouvellement des emplois et de développer les entreprises.

Les données du Ministère de l'Éducation Nationale permettent de suivre l'évolution des effectifs de jeunes se préparant aux métiers de la poissonnerie et de mesurer l'implication des entreprises du secteur en matière d'apprentissage.

MÉTHODOLOGIE

Les traitements statistiques ont été réalisés par l'Institut Supérieur des Métiers, à partir de différentes bases de données statistiques :

- les bases Dénombrement et Démographie des entreprises de l'INSEE, pour ce qui concerne la démographie des entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) ;
- le fichier INSEE-ESANE pour les données fiscales et la Banque de France pour les défaillances ;
- les bases de l'ACOSS-URSSAF pour les emplois salariés et de l'ACOSS-SSI pour les travailleurs non salariés ;
- la base Reflet du CEREQ pour les effectifs d'élèves et apprentis inscrits en formation initiale et l'enquête SIFA/DEPP pour le portrait des apprentis ;
- les données DARES concernant les salariés de la branche (IDCC 01504).

SOMMAIRE

Le secteur du commerce de détail de poissons (4723Z) et son évolution	5
1 Un nombre d'entreprises stable depuis 2014	6
2 Des entreprises plus présentes en bordure du littoral	8
3 Activité : chiffre d'affaires et valeur ajoutée en hausse	11
4 Portrait des travailleurs non salariés	12
5 Stabilité des emplois salariés	14
Les salariés de la branche « poissonnerie » (IDCC 01504)	17
6 Les entreprises et emplois de la branche	18
7 Caractéristiques des salariés	19
8 Les métiers exercés	20
9 Nature des contrats et temps de travail	21
10 Salaires	23
La formation et l'apprentissage aux métiers de la poissonnerie	25
11 La formation initiale : des effectifs globalement stables	26
12 L'apprentissage, peu répandu dans le commerce de détail de poissons	27
13 Une concentration des effectifs dans les diplômés de niveau V	28
14 Apprentis et apprenties du commerce de détail de poissons	29



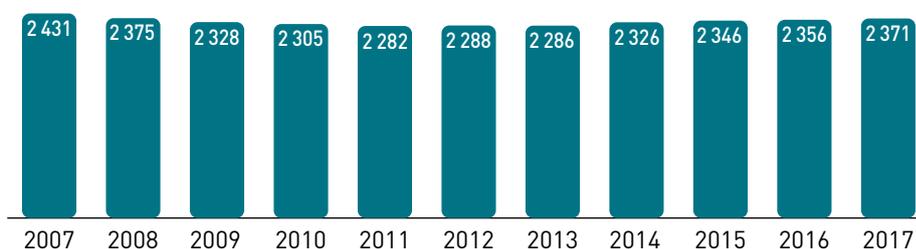
Le secteur du
commerce de détail
de POISSONS
(4723Z) et son
évolution

Un nombre d'entreprises stable depuis 2014

2 371 entreprises
(en 2017)

Le nombre d'entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) est stable en 2017 après plusieurs années de baisse (point bas enregistré en 2011 avec 2 282 entreprises) suivies d'une remontée dès 2013. En 2017, 2 371 entreprises sont dénombrées.

Évolution du nombre
d'entreprises de commerce
de détail de poisson



Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Une autre part des professionnels de la poissonnerie exercent sur éventaires et marchés (APRM 4781ZV)

En 2017, 1 210 entreprises de vente de poissons sur éventaires et marchés étaient immatriculées au Répertoire des Métiers (source : APCMA).

Ce nombre est en progression pour la seconde année consécutive.

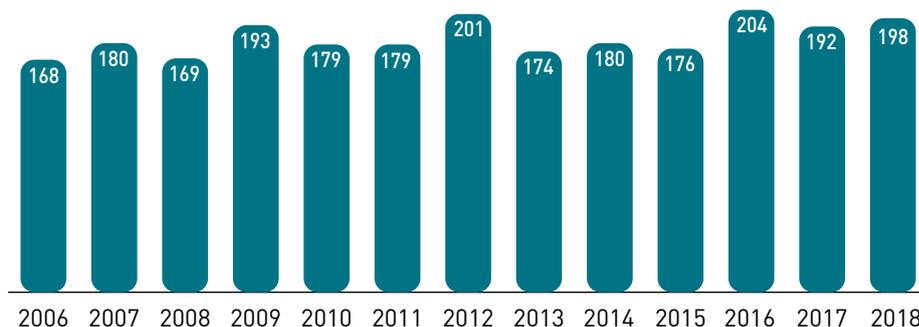
Évolution du nombre de commerce de poissons sur éventaires et marchés



198 immatriculations d'entreprises (4723Z)
(en 2018)

Nombre de créations/reprises d'entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z)

Les immatriculations d'entreprises de poissonnerie fluctuent entre 180 et 200 par an depuis 2006 : 198 créations ou reprises ont été enregistrées en 2018.

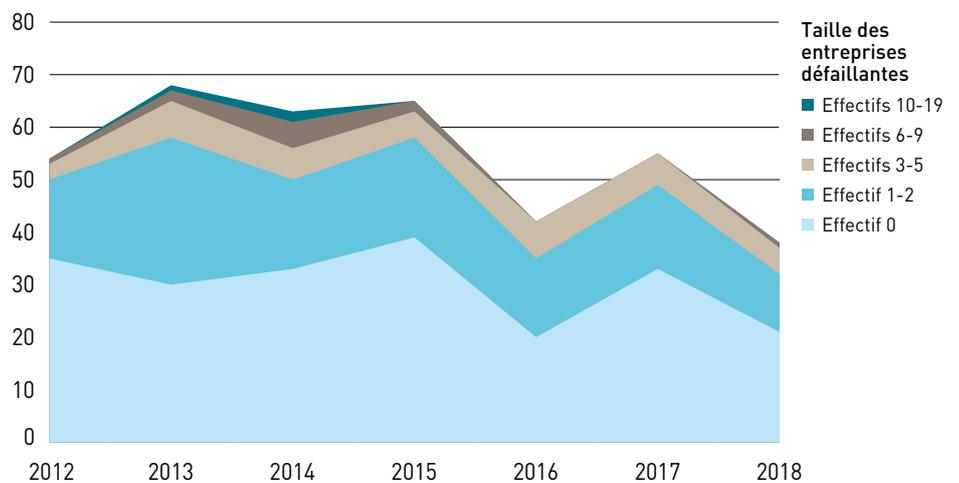


Source : INSEE, Démographie des entreprises.
Attention : les reprises par rachat de parts sociales ne figurent pas dans ces statistiques.

38 défaillances (4723Z) (en 2018)

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z)

38 défaillances d'entreprises de poissonnerie ont été enregistrées en 2018. Ce nombre est en baisse par rapport à 2017. Le taux de défaillance annuel est environ de 1,6 %.



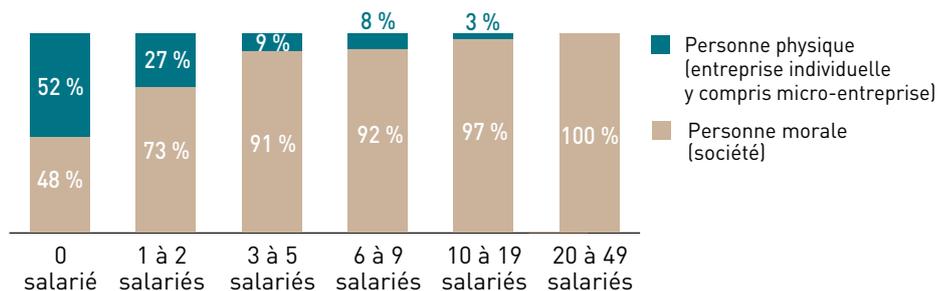
Source : Banque de France

Remarque : Les défaillances d'entreprises couvrent l'ensemble des jugements prononçant soit l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire soit la liquidation judiciaire (procédures collectives). Les défaillances d'entreprises ne doivent pas être confondues avec les cessations d'entreprises (qui désignent l'arrêt de l'activité d'une entreprise pour une raison volontaire ou involontaire). Une défaillance d'entreprise ne débouche pas forcément sur une cessation de l'entreprise. À l'inverse, de nombreuses cessations d'entreprises ne font pas l'objet d'une ouverture de procédure collective.

Statut juridique

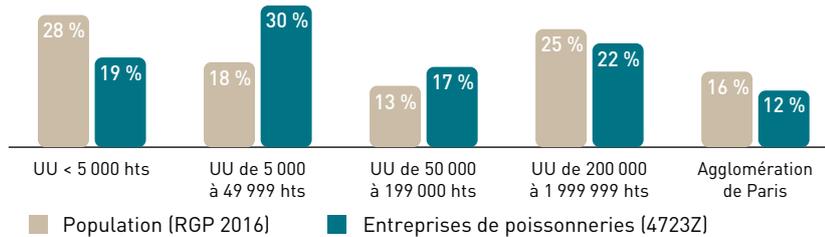
35 % des entreprises de poissonnerie ont un statut d'entreprise individuelle, 65 % sont des sociétés. La part des sociétés progresse (63 % en 2016). Le choix du statut de société augmente avec la taille de l'entreprise.

Statut juridique des entreprises de poissonnerie (4723Z)



Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Répartition des entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) par tailles d'unités urbaines (UU)



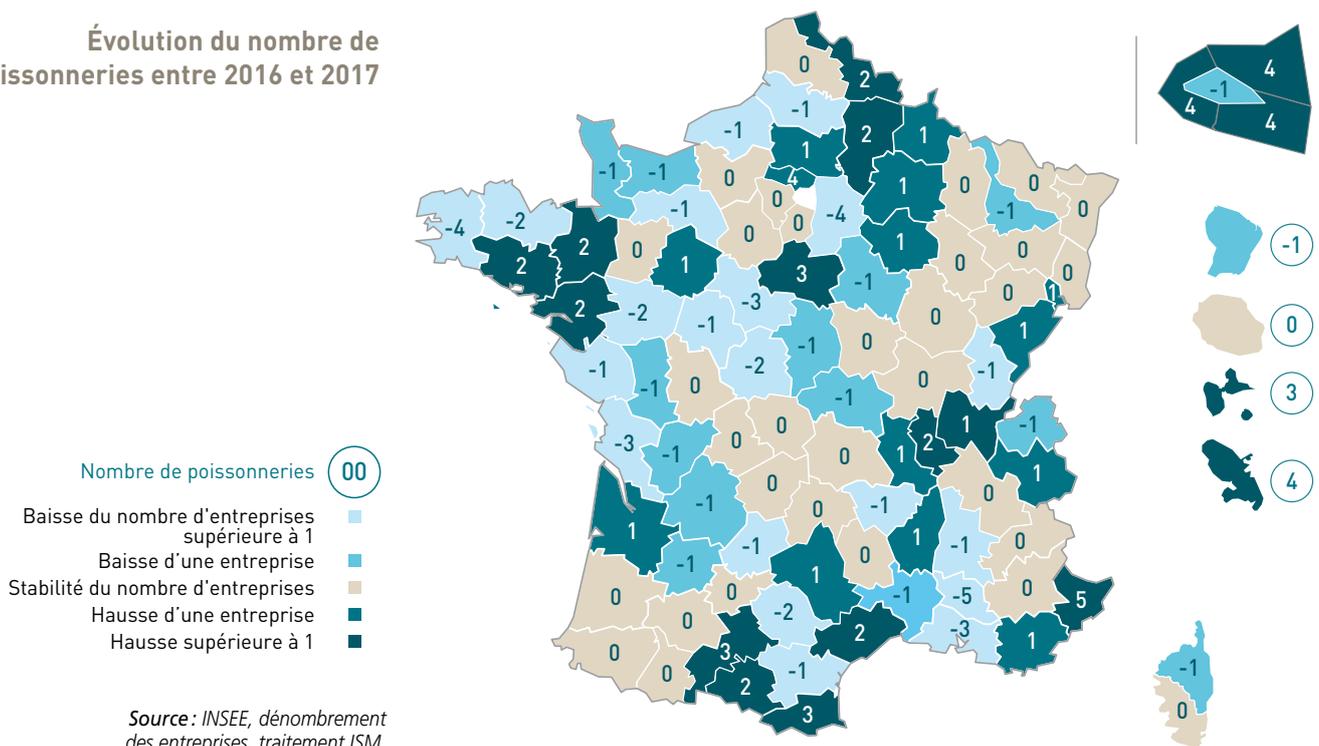
Source: INSEE, traitement ISM.

*À noter : l'INSEE appelle Unité Urbaine (UU) une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et d'au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine.

Un tissu d'entreprises en mouvement

Entre 2016 et 2017, le tissu d'entreprises de commerce de détail de poissons a connu des évolutions avec un solde positif de +15 entreprises. On constate que les départements côtiers de la Manche et du Centre-Val de Loire perdent des entreprises. Parmi les départements touchés par la hausse du nombre de leurs entreprises figurent surtout les Alpes-Maritimes (+5), le Val-d'Oise (+4), le Val-de-Marne (+4), la Seine-Saint-Denis (+4) et les Hauts-de-Seine (+4).

Évolution du nombre de poissonneries entre 2016 et 2017



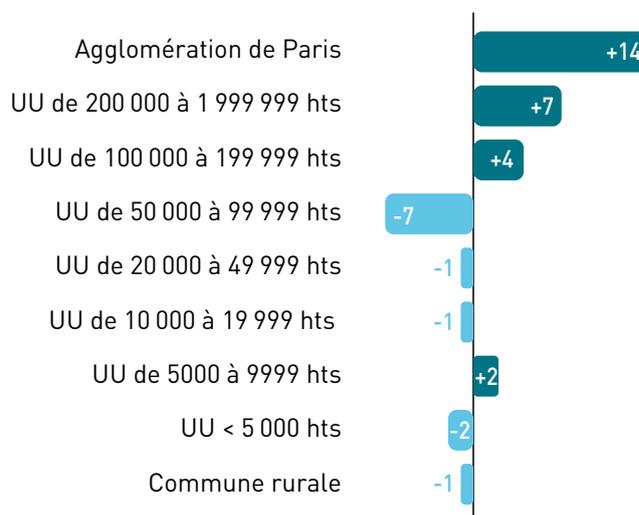
Une stabilité du tissu dans les différentes tailles d'unités urbaines

Évolution du nombre d'entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) entre 2016 et 2017 par tailles d'unités urbaines

Source : INSEE, traitement ISM.

Entre 2016 et 2017, le tissu d'entreprises est stable, quelle que soit la taille de l'unité urbaine.

Le nombre d'entreprises progresse davantage dans les grandes agglomérations, contrairement aux années précédentes.



Activité : chiffre d'affaires et valeur ajoutée en hausse

**Chiffre d'affaires HT
0,8 milliards d'euros**

En 2016, les entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z) ont réalisé un chiffre d'affaires total de 0,83 milliard d'euros HT, stable par rapport à 2015.

La valeur ajoutée (207,6 millions d'euros en 2014) suit la même tendance.

**Chiffre d'affaires et
valeur ajoutée**
(en milliards d'euros)

Chiffre d'affaires hors taxes			Valeur ajoutée* (y compris autres produits et autres charges)			Taux de valeur ajoutée		
2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
0,77	0,84	0,83	0,19	0,22	0,21	25 %	26 %	25 %

(*) La valeur ajoutée mesure la richesse créée par les entreprises de pâtisserie. Elle est définie comme la différence entre la valeur de la production (le chiffre d'affaires) et la valeur des biens consommés pour cette production (dont les matières premières). La richesse ainsi produite par l'entreprise est répartie entre les salariés (salaires), les impôts et taxes et l'entreprise.

Source: INSEE, ESANE.

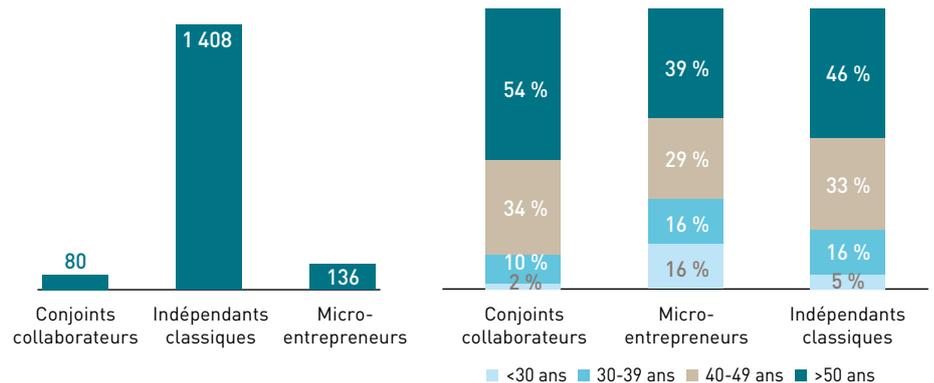
Portrait des travailleurs non salariés

1 624 travailleurs non salariés à la SSI

1 624 travailleurs indépendants sont affiliés en 2017 à la SSI dans l'activité de commerce de détail de poissons (4723Z), dont 87 % de chefs d'entreprise non salariés sous régime classique, 8 % de micro-entrepreneurs et 5 % de conjoints collaborateurs. Le nombre de non-salariés est en baisse (1 687 en 2016) en raison notamment du nombre croissant de SAS/SASU dont les dirigeants relèvent du régime général.

La profession compte un petit nombre de micro-entrepreneurs (dans l'artisanat, la part moyenne est de 41 % des cotisants à la SSI). L'âge des dirigeants est relativement élevé dans cette activité. 79 % des indépendants classiques ont plus de 40 ans dont 46 % sont âgés de plus de 50 ans. On constate un rajeunissement chez les micro-entrepreneurs, dont 16 % ont moins de 30 ans (contre 11 % en 2016).

Nombre et âge des travailleurs non salariés du commerce de détail de poissons en 2017



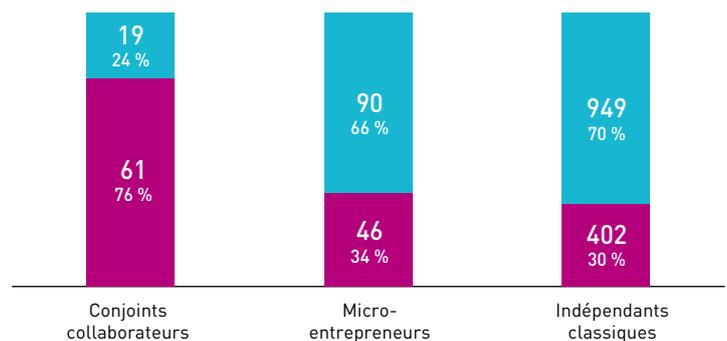
Source : ACOSS-SSI, base des travailleurs indépendants en 2017.

30 % des chefs d'entreprises sont des femmes

Les chefs d'entreprises non salariés sont pour 30 % d'entre eux des femmes (34 % parmi les micro-entrepreneurs). Les femmes représentent en revanche 76 % des conjoints collaborateurs.

Répartition des travailleurs non salariés par sexe en 2017

■ Femme
■ Homme

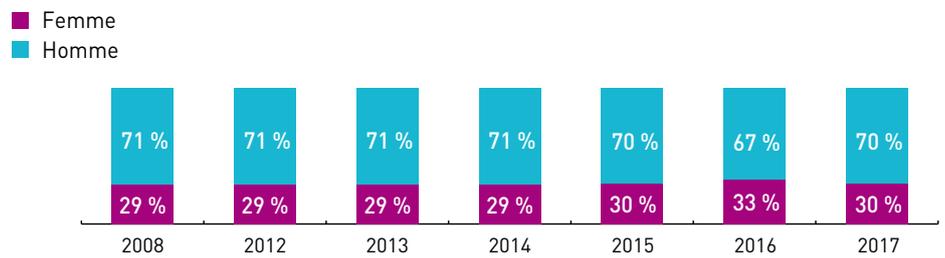


Source : ACOSS-SSI, base des travailleurs indépendants en 2017.



Le nombre et la part de femmes chefs d'entreprise non salariées tendent à augmenter puis à se stabiliser ces dernières années dans la profession : 29 % en 2008, 30 % en 2015, 33 % en 2016 et 30 % en 2017.

Évolution de la part des non-salariés du commerce de détail de poissons (4723Z) par sexe

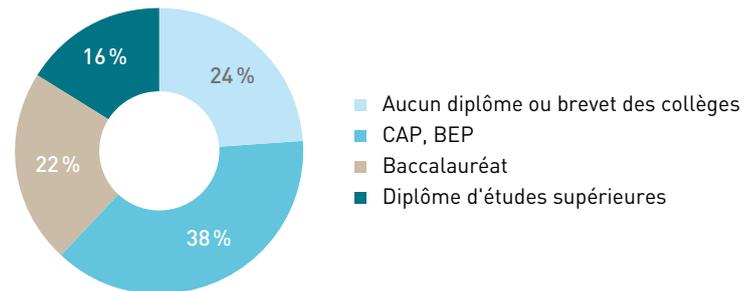


Source : ACOSS-SSI, base des travailleurs indépendants (hors conjoints collaborateurs).

Niveau de formation des dirigeants

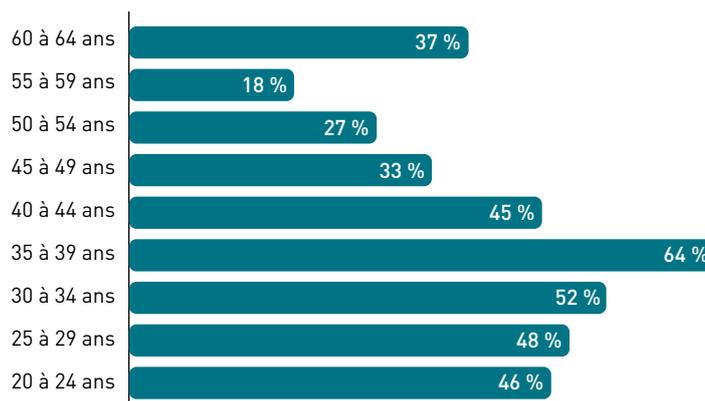
24 % des chefs d'entreprise du commerce de détail de poissons n'ont pas de diplôme et sont autodidactes, 38 % détiennent un CAP ou équivalent. La part de diplômés de niveau Bac ou supérieurs est relativement élevée : 38 %. Le niveau de formation est plus élevé chez les chefs d'entreprise de moins de 40 ans : près de la moitié sont diplômés d'un Bac ou d'un diplôme d'études supérieures.

Niveau de formation des chefs d'entreprise du commerce de détail de poissons (4723Z)



Source : Recensement Général de la Population 2015

Part des chefs d'entreprise de commerce de détail de poissons (4723Z) diplômés de niveau IV ou supérieur par strate d'âge



Source : Recensement Général de la Population 2015

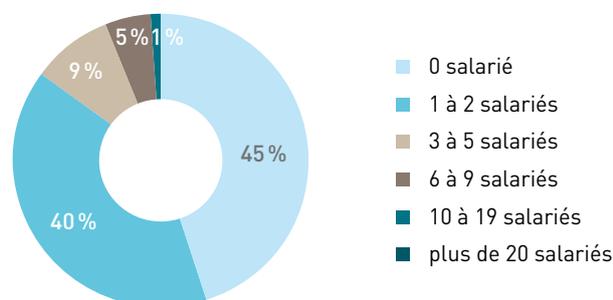
Stabilité des emplois salariés

La moitié des entreprises emploie des salariés

55 % des entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z) emploient des salariés : 49 % ont entre 1 et 5 salariés, 7 % ont plus de 6 salariés.

La quasi-totalité sont des TPE de moins de 20 salariés (près de 10 entreprises ont moins de 20 salariés).

Répartition des entreprises par tailles d'effectifs en 2017



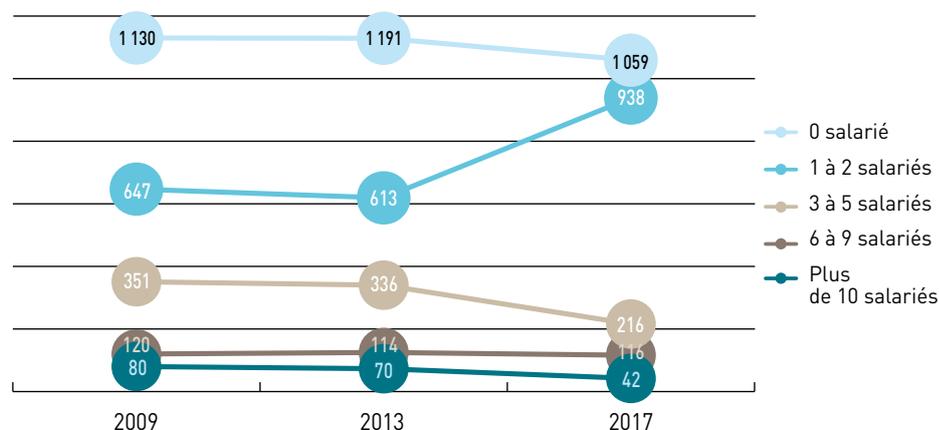
Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Une structure d'emploi en évolution

La structure d'emploi des entreprises a évolué cette dernière décennie :

- le nombre d'entreprises sans salarié a augmenté jusqu'en 2016 (46 % du total des entreprises en 2005, 53 % en 2016), avant de diminuer en 2017 (45 %).
- Le nombre d'entreprises de 1 à 2 salariés a augmenté de moitié depuis 2013.

Évolution du nombre d'entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) par tailles d'effectif salarié



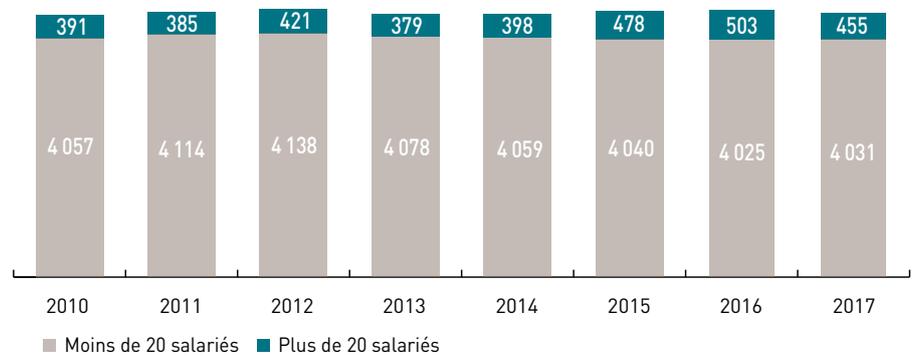
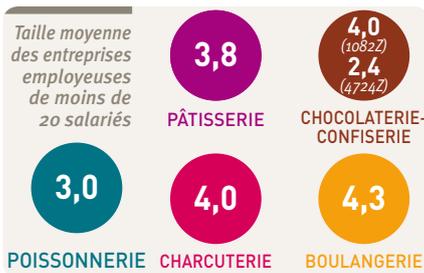
Source : INSEE, Dénombrement des entreprises.

Taille moyenne : 3 salariés

La taille moyenne des entreprises employeuses du commerce de détail de poissons (4723Z) est stable depuis 2005 : 3 salariés.

Le nombre de salariés est également relativement stable (4 486 en 2017). 90 % des salariés sont employés dans les TPE de moins de 20 salariés du secteur.

Évolution des emplois salariés dans les entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z)

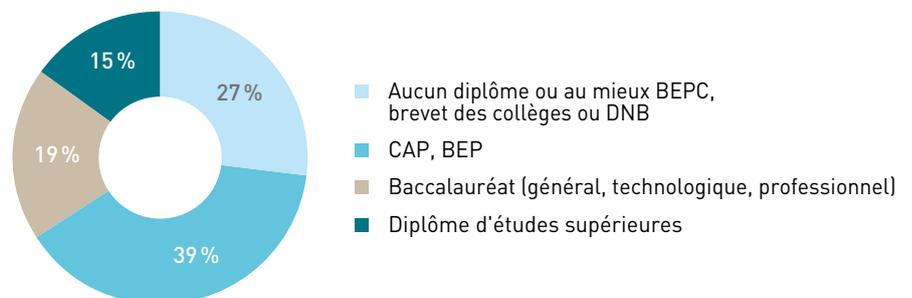


Source : ACOSS-URSSAF, emplois salariés au 31.12 hors apprentis et stagiaires

Niveau de diplôme des salariés

Les employés de vente des entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z) sont majoritairement (39 %) détenteurs d'un CAP. 27 % n'ont pas de diplôme et sont autodidactes.

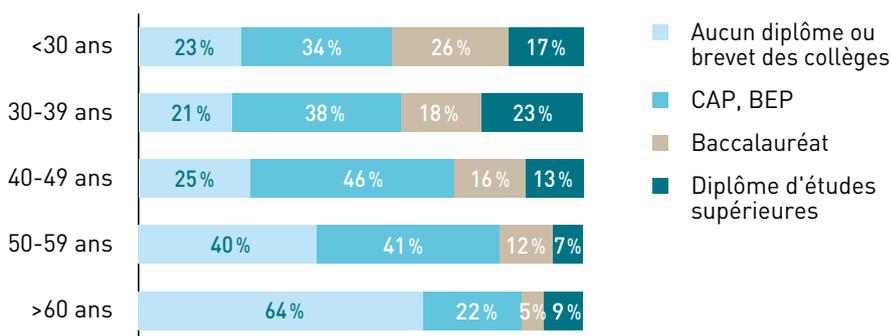
Niveau de diplôme des employés de vente en commerce de détail de poissons (4723Z)



Source : Recensement Général de la Population 2015.

Répartition des salariés de commerce de détail de poissons (4724Z) par niveau de diplôme et par âge

Le niveau de diplôme des salariés de la poissonnerie tend à augmenter : 42 % des 30-39 ans ont un diplôme de niveau IV et supérieur, contre 19 % des 50-59 ans.

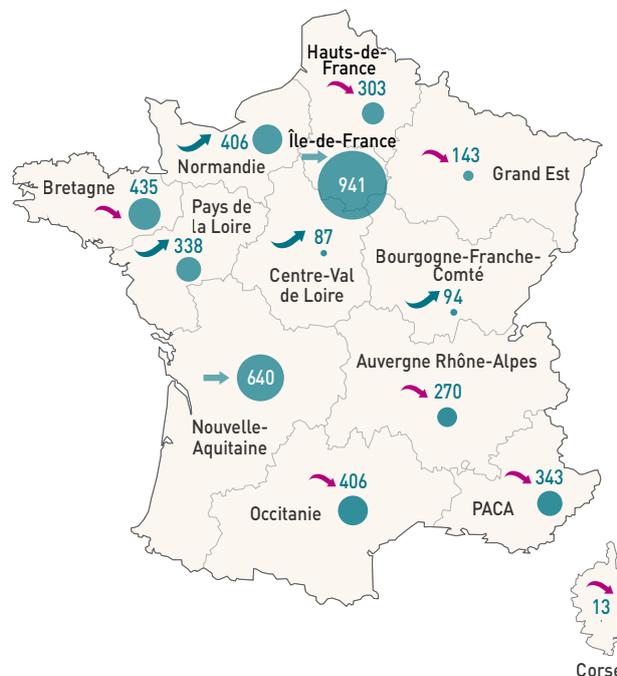


Source: Recensement Général de la Population 2015.

Les emplois salariés en région : une évolution contrastée

Nombre d'emplois salariés dans les entreprises de poissonnerie en 2017 et évolution 2012-2017 de l'emploi salarié

L'évolution de l'emploi salarié connaît des disparités régionales entre 2012 et 2017 ; seules 4 régions sont créatrices d'emploi (Normandie, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire et Bourgogne Franche-Comté).



Source: ACOSS-URSSAF, emplois salariés hors stagiaires hors apprentis.

À noter : la mise en œuvre progressive de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, peut conduire à des révisions. Les données sont donc évolutives.



Les salariés
de la branche
POISSONNERIE
(IDCC 01504)

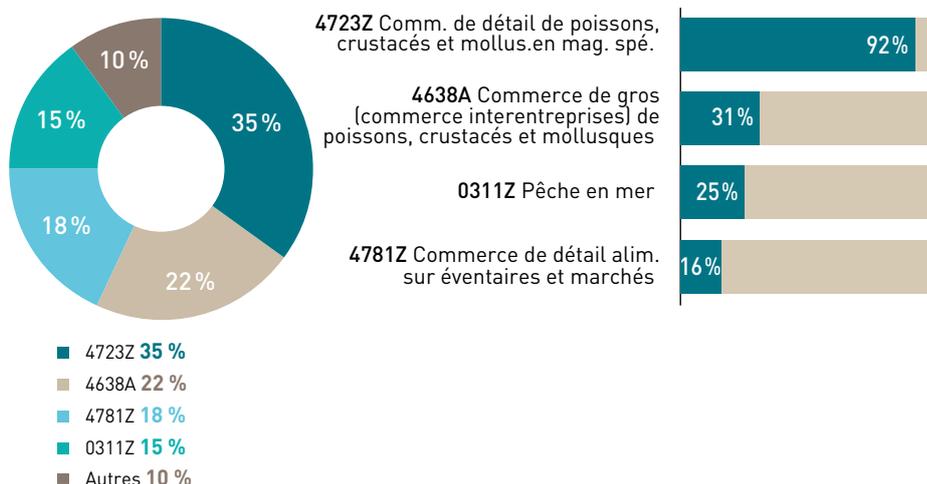
Les entreprises et emplois de la branche

2 380 entreprises rattachées

En 2016, 2 380 entreprises appliquent comme convention collective principale celle de la Poissonnerie (IDCC 01504). 35 % des salariés rattachés à cette convention collective exercent dans des entreprises du commerce de détail de poissons (4723Z). Les autres proviennent d'entreprises du commerce de gros de poissons (22 %), du commerce de détail alimentaire sur marchés (18 %) et de la pêche en mer (15 %).

98 % des entreprises de la branche comptent moins de 20 salariés.

Répartition sectorielle des salariés de l'IDCC 01504 et poids de l'IDCC dans les secteurs d'activité (en % de salariés)



Source : DARES, DADS 2016

9 900 emplois salariés

Au total, 9 900 salariés sont rattachés à la convention collective, soit 9 100 ETP. Le nombre d'entreprises et d'emplois affiliés est en baisse en 2016.

Nombre d'entreprises et de salariés



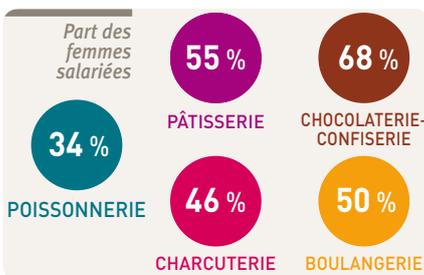
Source : DARES, DADS 2016, IDCC 01504 de la poissonnerie.

Caractéristiques des salariés

Un tiers de femmes parmi les salariés

Les effectifs salariés comptent pour deux tiers des hommes, pour un tiers des femmes.

Répartition des salariés par sexe

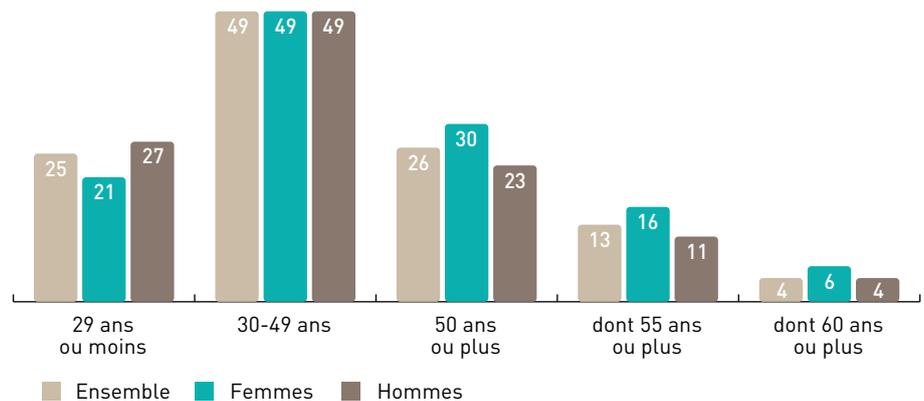


Source : DARES, DADS 2016, IDCC 01504 de la poissonnerie.

La moitié des salariés a entre 30 et 49 ans

La part des jeunes de moins de 30 ans (25 %) est un peu moins élevée que dans d'autres branches de l'alimentation, en raison d'un recours moins fréquent à l'apprentissage. La moitié des salariés de la branche a entre 30 et 49 ans. La branche se caractérise également par le vieillissement de ses emplois : 26 % des salariés ont plus de 50 ans, dont 13 % plus de 55 ans (les chiffres étaient respectivement de 22 % et 11 % en 2011).

Répartition des salariés de la branche par sexe et tranches d'âge



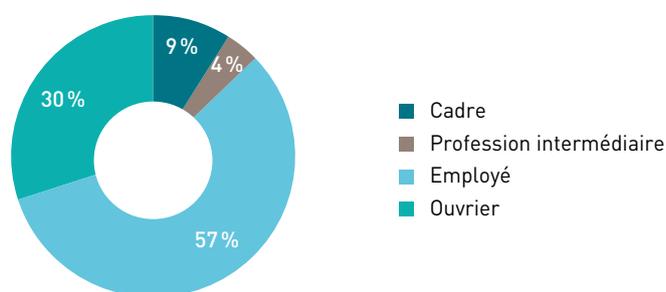
Source : DARES, DADS 2016, IDCC 01504 de la poissonnerie.

Les métiers exercés

Une majorité d'employés

Les postes occupés par les salariés sont majoritairement des postes d'employés (57 %). Dans la seule activité de vente de détail de poissons (4723Z), cette part atteint 83 %. 13 % des salariés sont cadres ou occupent une profession intermédiaire.

Répartition des postes salariés par catégories socio-professionnelles



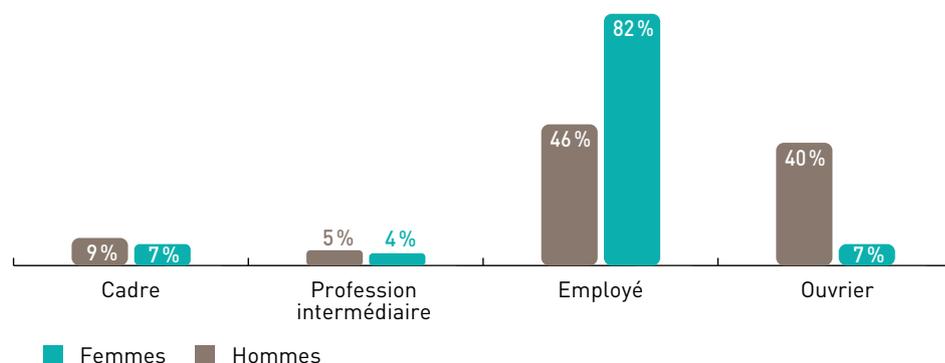
Source : DARES, DADS 2016, IDCC 01504 de la poissonnerie.

Note : dans la nomenclature des professions, le métier de « poissonnier » n'est pas répertorié en tant que tel. La majorité des salariés poissonniers sont comptabilisés parmi les « vendeurs en alimentation » (PCS 554a).

Métiers d'homme, métiers de femme

Métiers exercés par sexe des salariés

La grande majorité des femmes salariées de la branche occupent des postes d'employés, alors que les hommes se répartissent entre postes d'employés et d'ouvriers.



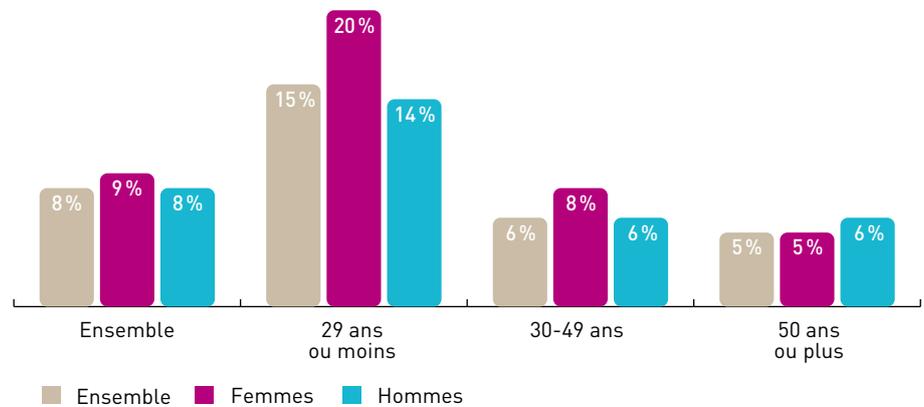
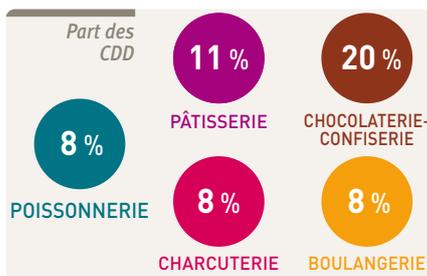
Source : DARES, DADS 2015, IDCC 01504 de la poissonnerie.

Nature des contrats et temps de travail

Contrats : 8 % de salariés en CDD

La part de salariés en contrat à durée déterminée est de 8 % (12 % en 2015). Le poids des CDD est beaucoup plus élevé chez les jeunes de moins de trente ans (15 %) et singulièrement chez les jeunes femmes (20 %).

Part de salariés en CDD selon l'âge et le sexe

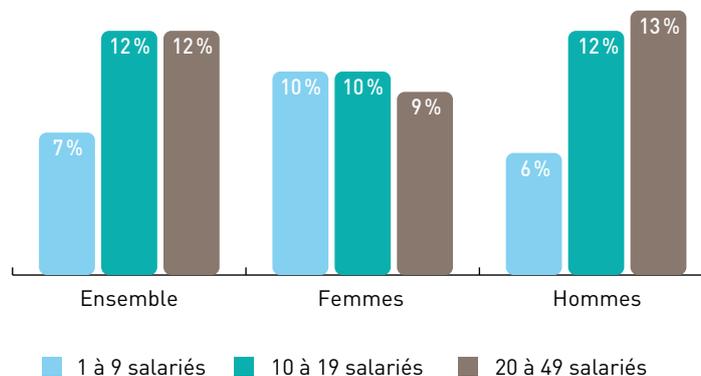


Source : DARES, DADS 2016, IDCC 01504 de la poissonnerie.

La part de CDD augmente avec la taille des entreprises

La structure de taille des entreprises influe sur la nature des contrats proposés : la part de salariés en CDD est plus importante dans les entreprises de plus de 10 salariés (12 %), contre 7 % dans les TPE de moins de 10 salariés. La part des salariés en CDD baisse en 2016 dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

Part de salariés en CDD selon la taille de l'entreprise

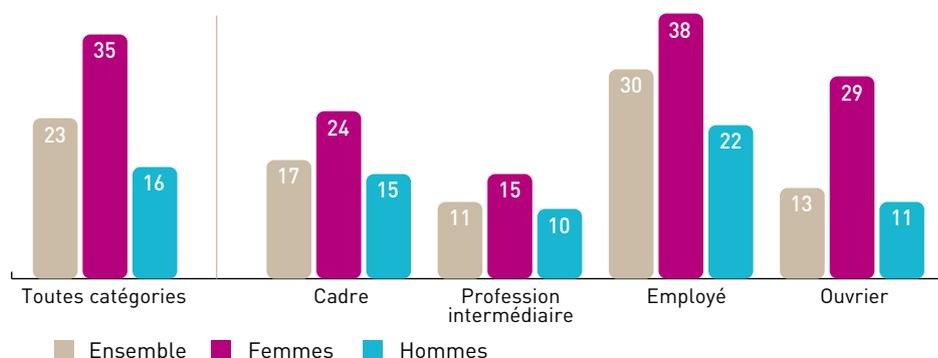


Source : DARES, DADS 2016, IDCC 01504 de la poissonnerie.

Temps de travail : 23 % de salariés à temps partiel

Près d'1 salarié sur 4 (23 %) travaille à temps partiel (et même un sur trois chez les employés de vente). Cette part est en baisse (elle était de 27 % en 2015). Les conditions diffèrent de façon importante entre les hommes (16 % à temps partiel) et les femmes (35 %). Cette caractéristique s'observe dans toutes les catégories de postes.

Part des salariés à temps partiel
par sexe et catégories
socio-professionnelles

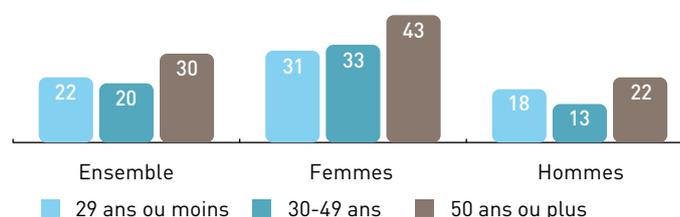


Source: DARES, DADS 2016, IDCC 01504 de la poissonnerie.

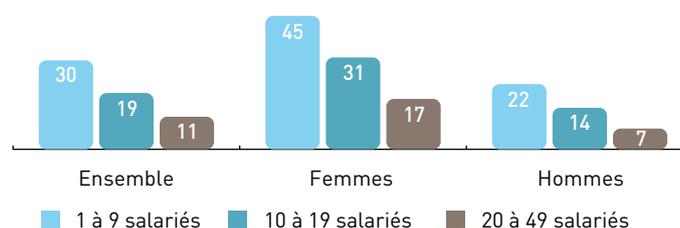
Le temps partiel plus fréquent dans les entreprises de moins de 10 salariés

La part de salariés à temps partiel est également en baisse (23 %, contre 25 % en 2015). Elle varie avec l'âge des salariés. Elle est plus élevée chez les plus de 50 ans. Le temps partiel est également plus fréquent dans les entreprises de moins de 10 salariés (33 %).

Part des salariés à temps partiel
par sexe et par tranche d'âge



Part des salariés par sexe
et taille des entreprises



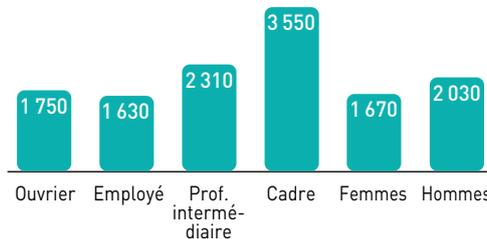
Source: DARES, DADS 2016, IDCC 01504 de la poissonnerie.

Salaires

Un écart de salaire de 18 % entre les hommes et les femmes

Le salaire net moyen calculé en Équivalent Temps plein est de 1 900 euros : 2 030 pour les hommes, 1 670 € pour les femmes (ces chiffres incluent la population apprentie). Il est plus élevé pour les postes d'ouvriers (1 750 €) que d'employés (1 630 €). Les écarts de salaires dans les entreprises de plus de 10 salariés se sont fortement restreints entre 2013 et 2016.

Salaires net moyen par ETP en 2016 (en €)



Note : chaque salaire mensuel net est rapporté à la valeur moyenne d'un Smic mensuel net puis compté au prorata de la durée de présence correspondante sur l'année.

Écart de salaire Homme/Femme par tailles d'entreprises en 2013 et 2015



Source : DARES, DADS 2016, IDCC 01504 de la poissonnerie.

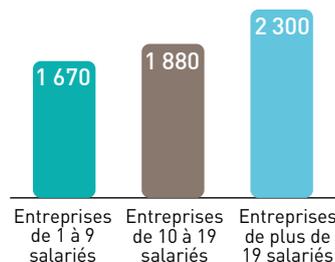
73 % des salaires sont supérieurs à 1,2 Smic

Dans 73 % des cas, le salaire net moyen est supérieur à 1,2 Smic. Ce salaire moyen évolue positivement avec la taille des entreprises (cela étant dû à la présence de postes d'encadrement). On note une forte proportion de salaires supérieurs à 1,6 Smic (35 %).

Salaires net moyen, et répartition des salaires



Salaires net moyen par ETP selon la taille des entreprises



Répartition des salaires



Source : DARES, DADS 2016, IDCC 01504 de la poissonnerie.



La formation et
l'apprentissage
aux métiers
de la
POISSONNERIE

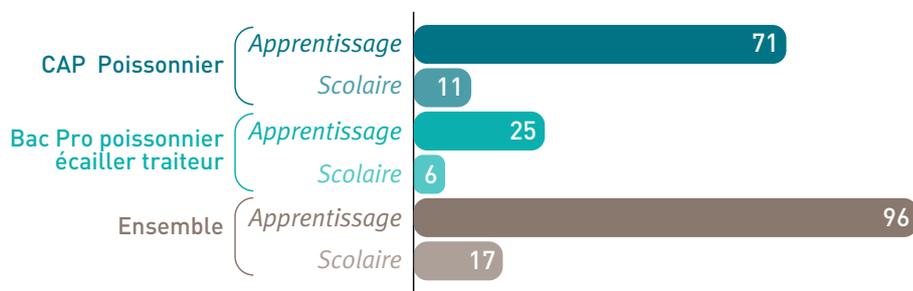
La formation initiale : des effectifs globalement stables

Peu de jeunes se forment au métier de poissonnier

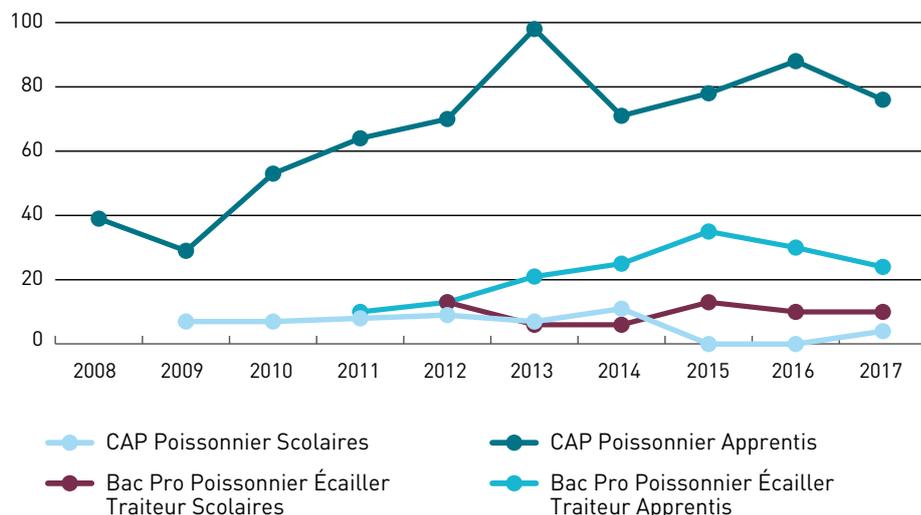
Deux diplômes préparent au métier de poissonnier, le principal étant le CAP poissonnier. Les effectifs inscrits à ces diplômes sont très peu nombreux : en 2017, moins de 120 jeunes étaient inscrits en dernière année de diplôme. 85 % des jeunes préparant ces diplômes le font par voie d'apprentissage.

Diplômes préparant aux métiers de la poissonnerie (inscrits en dernière année de diplôme en 2017)

Source : CEREQ, base reflet – effectifs inscrits en dernière année de formation des trois principaux diplômes – pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année en 2017, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.



Évolution des sortants en formation aux métiers de la poissonnerie



Source : CEREQ, base reflet – effectifs inscrits en dernière année de formation des trois principaux diplômes – pour ce qui concerne les apprentis, il s'agit de l'ensemble des apprentis inscrits en dernière année en 2017, cela quelle que soit l'activité de leur entreprise d'accueil.

L'apprentissage, peu répandu dans le commerce de détail de poissons

Le taux de pénétration de l'apprentissage est faible : 6 %

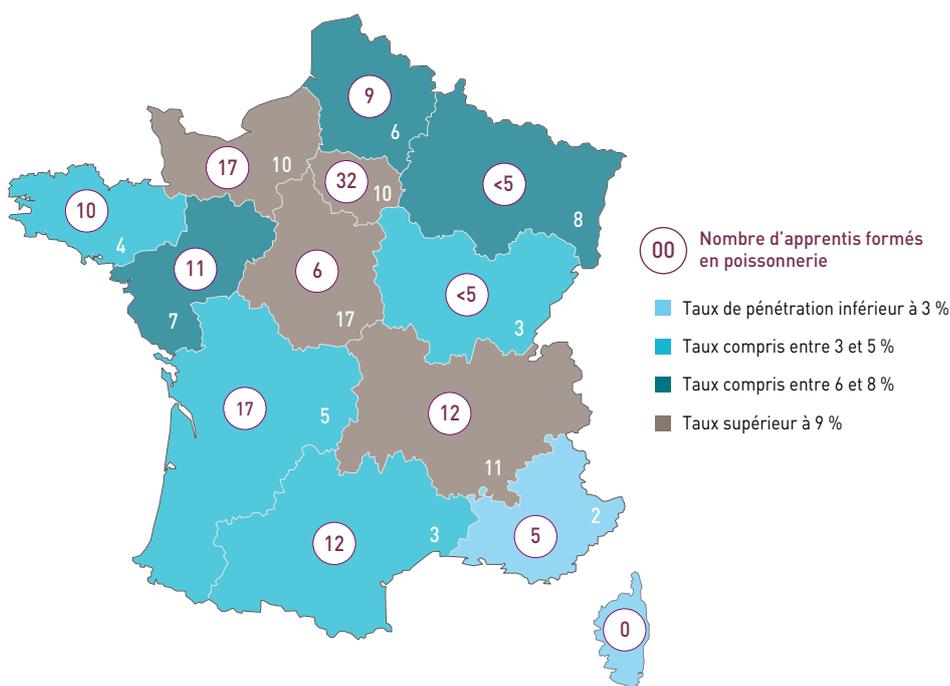
Les entreprises de poissonnerie (4723Z) formaient en 2017-2018 un total de 140 apprentis (contre 120 en 2014-2015). Le taux de pénétration de l'apprentissage est donc particulièrement faible dans le secteur : 6 % (soit 1 apprenti pour 16 entreprises), cela d'autant plus que ne sont pas pris en compte les emplois de la grande distribution.

Ce sont les entreprises de poissonnerie de 1 à 2 salariés et de 6 à 9 salariés qui forment le plus grand stock d'apprentis (31 % chacun).

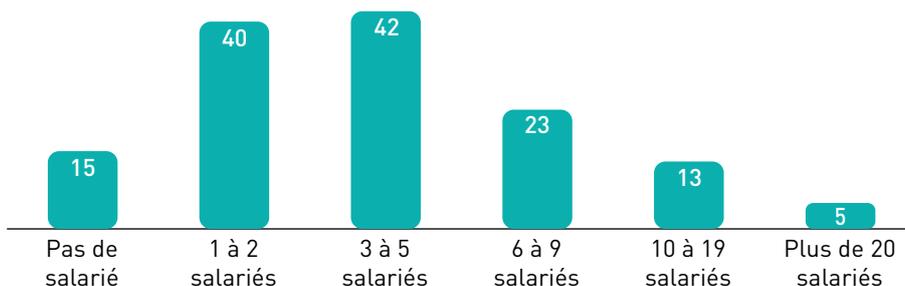
Nombre d'apprentis formés en 2017-2018 dans les entreprises de commerce de détail de poissons et taux de pénétration de l'apprentissage



Source : DEPP/SIFA 2017-2017 apprentis formés dans les entreprises de poissonnerie (4723Z) – traitement ISM.



Répartition des apprentis formés par taille d'entreprise en 2017 (activité du commerce de détail de poissons)



Source : MEN-MESR DEPP SIFA, traitement ISM.

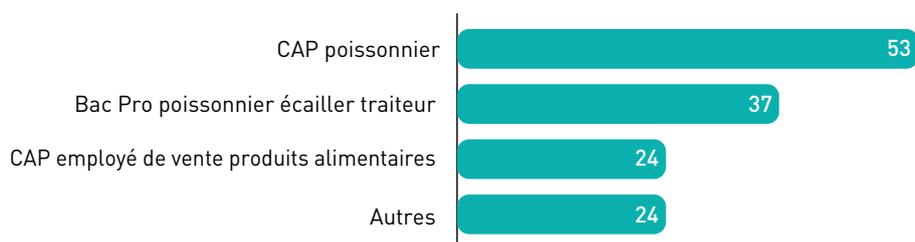
Une concentration des effectifs dans les diplômes de niveau V

62 % des apprentis préparent un titre de niveau CAP

Principaux diplômes préparés par les apprentis des entreprises de commerce de détail de poissons en 2017-2018

Source : MEN-MESR DEPP SIFA, traitement ISM.

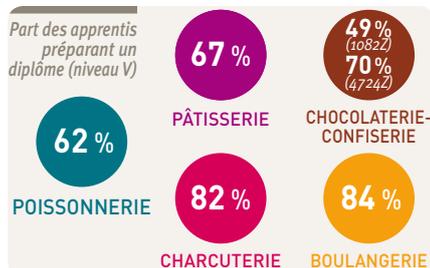
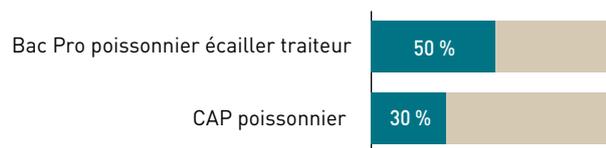
En 2018, le secteur du commerce de détail de poissons forme 53 apprentis au CAP et 37 au Bac Pro poissonnerie. Le CAP « employé de vente de produits alimentaires » est en revanche moins préparé dans le secteur.



Globalement, les entreprises du secteur (4723Z) forment 30 % des apprentis inscrits en CAP et la moitié des apprentis au Bac pro de poissonnerie.

Les autres secteurs formateurs sont les hypermarchés, les supermarchés et les entreprises de vente sur marchés.

Part des apprentis formés dans les entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z)



Source : MEN-MESR DEPP SIFA, traitement ISM.

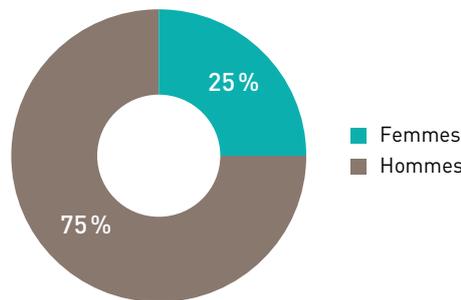
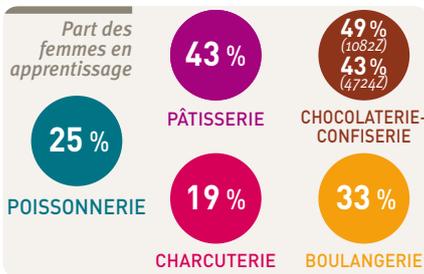
	Bac Pro poissonnerie	CAP poissonnier	Total
Total des apprentis	74	175	249
4723Z Commerce de détail de poissons	37	53	90
4711F Hypermarchés	18	56	74
4711D Supermarchés	6	41	47
4781Z Vente de poissons sur marchés	9	11	20
Autres	4	14	18

Apprentis et apprenties du commerce de détail de poissons

25 % des apprenties sont des femmes

Un quart des apprentis formés par les entreprises de commerce de détail de poissons (4723Z) sont des femmes.

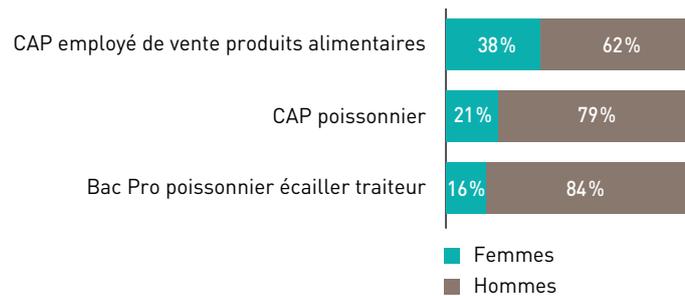
Sexe des apprentis de la poissonnerie



Source : MEN-MESR DEPP SIFA, traitement ISM.

16 % des apprentis en Bac pro sont des femmes et 21 % des apprentis en CAP poissonnier. À noter : les apprentis préparant le CAP vente de produits alimentaires au sein des entreprises de poissonnerie sont majoritairement des hommes.

Part des femmes parmi les apprentis par diplôme



Source : MEN-MESR DEPP SIFA, traitement ISM.

Crédits photos de couverture : Giorgos Pagomenos – Fotolia, Morenovel – Fotolia, Philetom – Fotolia, Goodluz – Fotolia.

POISSONNERIE



Tableau de bord 2019

Observatoire prospectif des métiers et
des qualifications dans les métiers de l'alimentation
